



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

03 / 04 / 2026

# REMUNERATION DES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ

## L'AFFRONT DE CCI FRANCE

### Le refus des dispositions transitoires

Pour rappel, en matière de rémunération des salariés de droit privé, la convention collective renvoie à l'application du statut, jusqu'à signature d'un accord dédié.

Malgré notre mobilisation et la prise en compte par CCI France du sujet (voir nos précédents tracts), le Président a indiqué aux organisations syndicales (OS) ce 1<sup>er</sup> avril du **choix de la non application des dispositions transitoires de la convention collective aux salariés de droit privé**. Et ce n'était pas un poisson d'avril !

Face au coût important que cela générerait (plus de 10 millions d'€), CCI France préfère laisser le juge trancher.

### Le coup de poker de CCI France

CCI France espère se donner le beau rôle, en indiquant que, si la régularisation devait avoir lieu, il ne pourrait pas y avoir assez d'argent pour proposer des augmentations dans le cadre des NAO. Une façon de transférer sur le dos des OS la responsabilité du niveau des augmentations à venir !

De plus, par ce refus, CCI France gagne du temps, espérant que le juge tranche in fine en sa faveur et aussi que les OS n'aillent même pas au tribunal...

Le pire, c'est que les CCI sont tout de même invitées à provisionner les sommes correspondantes. Ils ne décaissent rien, mais mettent de côté sur le dos des salariés...

### La CFDT-CCI ne lâchera rien !

Si CCI France espère faire des économies sur le dos du personnel, la **CFDT-CCI** entend défendre leurs droits jusqu'au bout. Comme nous l'avons annoncé précédemment, la mise en demeure ayant été faite, **nous allons lancer une action de groupe** demandant à faire appliquer ces dispositions transitoires à l'ensemble du réseau.



**La CFDT-CCI, premier syndicat national, est au service de ses adhérents et en représentation de tous les collaborateurs. En juin prochain, vous aurez à vous mobiliser pour élire vos représentants en CSE. Soutenez un syndicat qui s'engage et qui gagne ! Soutenez la CFDT-CCI !**



[cfdt-cci.com](https://www.cfdt-cci.com)

Rejoignez la **CFDT-CCI** ! [Adhérez](#) !

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

47 rue de Tocqueville  
75017 PARIS  
07 87 12 50 40  
[permanence@cfdt-cci.com](mailto:permanence@cfdt-cci.com)

Cfdt: